AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0819
FR0000125585-FS0461

17 mai 2019

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 17 mai 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mai 2019, le seuil de 5% capital de la société VIVENDI.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mai 2019, le seuil de 5% capital de la société VIVENDI et détenir 66 196 394 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,72% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	16 387 866	1,25	16 387 866	1,17
Détention (par assimilation)	49 808 528	3,80	49 808 528	3,55
Total Société Générale	**66 196 394**	**5,06**	**66 196 394**	**4,72**

 Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

 Le déclarant a précisé détenir, au 15 mai 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 48 435 967 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

 - une position acheteuse sur 4 *call* listés à dénouement physique portant sur 301 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 32 € ;

 - une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 47 208 467 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 9 avril 2024 ;

 - une position acheteuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 5 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 16 € et 25 € ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 309 340 098 actions représentant 1 402 020 560 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 13 *put* listés à dénouement physique portant sur 921 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 17 mai 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 25 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 15 mai 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 1 372 561 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 20 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 220 220 actions VIVENDI, exerçable le 16 mai 2019 à des prix unitaires par action compris entre 25,77 € et 25,95 € ;

- une position acheteuse sur 7 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 130 283 actions VIVENDI, dénouable en espèces à tout moment ;

- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier portant sur 885 326 actions VIVENDI, dénouable jusqu'au 1er juin 2023 ;

- une position acheteuse sur 4 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 131 443 actions VIVENDI, exerçable entre le 17 mai 2019 et le 28 août 2019 à des prix par action compris entre 23,50 € et 24,98 € ;

- une position vendeuse sur 12 *call warrants listés* à dénouement en espèces et portant sur 149 actions VIVENDI, exerçable jusqu'entre le 19 juin 2019 et le 16 décembre 2022 à des prix unitaires par action compris entre 19 € et 39 € ; et

- une position vendeuse sur 15 *put warrants listés* à dénouement en espèces et portant sur 5 140 actions VIVENDI, exerçable jusqu'entre le 19 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 33,81 €.
